



SYNDICAT NATIONAL
DES OPHTALMOLOGISTES
DE FRANCE

Alerte presse du 15 septembre 2014

Economie / Consommation / Santé / Emmanuel Macron

Projet de loi « Croissance et pouvoir d'achat » : les ophtalmologistes atterrés par l'incohérence du gouvernement

Jean-Bernard Rottier (SNOF) : « Ce projet de loi remet en cause le dépistage des maladies oculaires, au mépris de toutes les recommandations médicales »

Paris, le 15 septembre 2014 – Suite à la publication de l'avant-projet de loi Croissance et pouvoir d'achat du ministère de l'Economie et des Finances, dit « projet de loi Macron », le Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF) s'alarme : les mesures envisagées par ce texte contredisent frontalement les récentes décisions des pouvoirs publics en matière d'organisation de la filière visuelle – en particulier la loi Hamon sur la consommation, qui vient juste d'être votée. Jean-Bernard Rottier, président du SNOF, se dit « atterré » par un tel revirement du gouvernement d'un mois sur l'autre, et rappelle que les mesures visant à démedicaliser la vente de lunettes représentent une menace pour la santé visuelle des Français.

Pour le Dr. Jean-Bernard Rottier, Président du SNOF, « C'est un retournement de situation aussi inattendu qu'absurde. On nous ressort le couplet des opticiens-prescripteurs, au mépris de toute considération médicale. »

Rappelons que la possibilité de laisser les opticiens prescrire les lunettes a été longuement discutée au moment de la loi sur la consommation, aboutissant à la décision de conserver le dispositif actuel d'ordonnances valables trois ans. Cette décision a par ailleurs été confirmée récemment au Sénat et à l'Assemblée nationale par trois réponses du Ministère de la Santé aux parlementaires, réfutant la reconnaissance de l'optométrie.

Le Dr. Jean Bernard Rottier explique : « Les opticiens peuvent déjà renouveler

les lunettes des patients pendant 3 ans, sans que ces derniers soient obligés de retourner voir l'ophtalmologiste. Le projet de loi n'aura donc aucun effet sur les délais d'attente. A contrario, le mélange des genres prescription- vente risque d'augmenter le nombre d'équipements vendus, avec un impact négatif important sur le pouvoir d'achat des Français. »

Le Dr. Rottier ajoute : « Nous luttons contre la pénurie d'ophtalmologistes depuis plusieurs années. Nous avons reçu une lettre d'engagement de François Hollande dès sa candidature en 2012 pour augmenter le numerus clausus de la spécialisation en ophtalmologie. Nous avons également élaboré plusieurs protocoles de délégation des tâches en coopération avec les orthoptistes, validés par la Haute Autorité de Santé, pour augmenter fortement la capacité de prise en charge des cabinets d'ophtalmologie et diminuer les délais d'attente. Ce schéma organisationnel, qui sera déployé sur l'ensemble du territoire à court terme, garantit la sécurité du patient. »

Et de poursuivre : « Ce projet de loi anéantit la politique de dépistage en matière de santé oculaire au mépris de toutes les recommandations des plus hautes autorités médicales. Je rappelle que la visite chez l'ophtalmologiste est le seul moyen de dépister des maladies asymptomatiques, aux conséquences parfois irréversibles : glaucomes, tumeurs cérébrales... Les optométristes ne sont pas des médecins, ils ne sont donc pas à même de détecter les affections oculaires. En tant que médecins, nous nous devons de garantir aux patients le meilleur parcours de soins pour préserver leur santé visuelle. Et si celle-ci est menacée, nous nous battons pour eux !»

Le SNOF participera à la grève organisée par l'UNAPL, le 30 septembre prochain. Le Dr Rottier commente : « Nous appelons l'ensemble des ophtalmologistes à faire grève afin qu'ils puissent exprimer leur opposition au projet de loi « Croissance et pouvoir d'achat » et dénoncer l'impact que les mesures envisagées auraient sur la santé oculaire des Français s'il venait à être adopté. »